

FEODALISME OU CAÏDALISME AU MAROC ?

entre
les préjugés et
les idéologies :
le doute

par paul pascon

Dans le débat de la spécificité historique du caïdalisme au Maroc, une série de confusions est en train de s'établir dans les revues de vulgarisation, et par suite risque d'égarer les lecteurs et les étudiants (1).

Sur quoi repose la discussion ? Certains tiennent les rapports de production qui existaient au Maroc au cours du XIXème pour relever du **mode de production féodal** ressemblant, à quelques variantes près, à la féodalité européenne. D'autres, dont je suis, contestent cette manière de voir, et plutôt que d'enfourcher un mot et un concept déjà tout équipés, se préoccupent d'examiner plus précisément ce que le système social qui prévalait au XIXème siècle au Maroc avait de spécifique, ce qui permettrait par suite de mieux expliquer les phénomènes de domination auxquels notre pays a été contraint de se plier.

Pour faire table rase d'un vocabulaire, et par suite d'une conceptualisation - c'est-à-dire de toute une constellation d'idées et de souvenirs historiques se rapportant à une aire culturelle bien différente - j'ai préféré forger un mot spécifique, local, prenant en compte la phraséologie et la logique de la société même dans laquelle ce phénomène était à étudier. Ainsi pour moi la **caïdalité** désigne la formation économique et sociale marocaine du XIXème siècle (je ne peux pas la faire remonter actuellement au-delà n'ayant pas réuni assez d'informations sur le XVIIIè siècle).

Pour étudier le développement de ce phénomène de caïdalisation, j'ai examiné du plus près possible ce qui s'est passé dans **une région particulière du Maroc - le Haouz de Marrakech** - et je renvoie à mon texte le lecteur réellement désireux de s'informer sur la difficulté et la complexité de la définition d'un type social en pleine gènèse et transformation (2).

Il remarquera - le lecteur attentif - que je distingue plusieurs « moments » du caïdalisme dans le Haouz : la chefferie tribale, la seigneurie armée, la caïdalité makhzénienne, la caïdalité foncière, etc... Ces différentes accentuations, données ici comme des espèces dans le genre, ne visent pas à ossifier une évolution linéaire générale valable en tous temps et en tous lieux, mais seulement à titrer et à réunir une série de faits établis et vérifiables à une époque donnée, en un lieu précis, donc dans un contexte défini. Et rien n'est plus loin de ma démarche que de me permettre d'étendre sans examen ce que j'ai cru comprendre dans le Haouz, le Rharb, le Rif ou le Souss. Je pense, bien au contraire, que seul le large développement d'études ponctuelles, minutieuses, nourries de faits et de documents scientifiquement établis, permettront dans quelques décennies - oui dans quelques décennies ! (3) - de pouvoir dresser enfin un modèle grossièrement acceptable du système socio-politique marocain du XIXème siècle. Car je pense que les diverses régions du pays n'ont pas toujours vécu exactement la même histoire et que la durée historique des formes caïdales a été en certains endroits nulles, ou plus ou moins durable, ou plus ou moins forte, et que, par suite il n'y a eu ni unification ni œuvres matérielles et institutionnelles assez mûres pour fonder un sens et un ordre relativement rigide de la formation sociale.

DES DIFFERENCES

Mais puisque Driss Benali (4) pose aussi le problème de la comparaison entre féodalisme et caïdalisme (il ne prend pas parti sur ce dernier mot), je voudrais souligner quelques traits qui, indiscutablement, distinguent définitivement (c'est mon point de vue), la caïdalité marocaine de la féodalité européenne.



rité provinciale à des chefs de guerre avec une dotation de terres pour rétribution, une sorte d'*iqta*°. Ajouterai-je que l'*iqta*° est un phénomène très peu développé au Maroc et quasi absent au XIXème. Mais cet épisode même de l'*iqta*° ne correspond nullement à ce que les historiens entendent par féodalité européenne ou japonaise.

2) **Le caïd n'a pas de serf.** S'il a des esclaves domestiques, s'il s'attache le service de juifs, s'il domine les tenanciers, le lien vassalique d'homme à homme « pour la vie » n'est pas parvenu à s'établir strictement au Maroc avec la fixation absolue du travailleur au sol. En outre, la caïdalité marocaine n'a pas créé d'obligations mutuelles liant le *cah'ab* et le *sayyid*; celui-ci ne doit rien à son serviteur et la fidélité de ce dernier doit être totale, inconditionnelle et sans retour. J'ai cherché fébrilement et traqué tous les textes qui me sont passés entre les mains pour tenter de m'assurer de l'existence ou de la non existence de ce phénomène. J'en ai trouvé : mais ils sont rares et fragiles (5) ; tout simplement parce que le caïdalisme n'occupait pas tout le pays, que de larges refuges étaient offerts par les sanctuaires (*zawaya*) et que les hommes étaient libres en droit et pouvaient toujours s'adresser au Makhzen.

3) **les biens d'un caïd disgracié sont toujours menacés de séquestre.** La délégation de pouvoir du Makhzen à un caïd ne comporte pas la dotation d'une terre, mais plutôt d'un espace fiscal où exercer ses prélèvements au nom (et en droit) et seul profit du *Bit al-Mal*. Sans doute les caïd-s ont-ils fini par tenter de consolider leur pouvoir politique précaire par une appropriation foncière, mais moins vite et moins aisément que l'on croit et surtout avec moins de certitude que le féodal européen. D'abord parce que le caïd appar-

1) **le caïd est nommé par le souverain** (lequel est formellement désigné par les "*Ulamâ*") au moyen d'un *dahir* ; et si celui-ci n'est pas, durant l'époque troublée de la fin du XIXème siècle, suffisant, il est en tout cas nécessaire ! Les *caïd-râshum* sont des espèces rares (intéressantes à étudier et avec toutes les révoltes et prétentions à la souveraineté), mais ce sont des types normativement peu représentatifs de la formation sociale. Au contraire dans la féo-

dalité européenne, le seigneur est d'abord et surtout le chef d'une principauté autonome qui n'a cure de recevoir du roi le moindre appui. Sa force, il la tire de son fief et de la **solidarité vassalique** de ses sujets. Si l'on veut vraiment chercher à quoi peut ressembler le caïdat du XIXème siècle marocain dans l'histoire de la France, il faut remonter au IXème siècle, dans le Haut Moyen Age, lorsque l'Etat carolingien encore puissant, déléguait son auto-

tenait à un personnel makhzénien pouvant être muté aux quatre coins de l'Empire. Une fois le dos tourné, aucune instance ne garantissait la pérennité de son occupation. Ensuite parce que la disgrâce - ou seulement la compétition efficace d'un autre - entraînait **ipso facto** la confiscation, le séquestre de ses biens (6). Car toute acquisition foncière faite durant le service makhzénien était considérée - à juste titre - comme l'effet d'un abus de pouvoir dont la source était la charge makhzénienne elle-même. Si les caïds jouissaient de terres durant leur « mandat », ce n'était que comme un apanage (on dirait aujourd'hui comme d'une villa de fonction). Chez le féodal européen, la **salus sine** fut un phénomène tardif et exceptionnel lié à la féonie et à la révolte ; en général la propriété privée y était garantie.

Ceci dit, cet effort pour distinguer le capitalisme du féodalisme doit-il aller jusqu'à les opposer radicalement et refuser toute ressemblance ? Certainement pas !

Mais alors on peut même englober dans un large concept de la société **féodaloïde**, aussi bien la chefferie que l'**iqta'**.

DOGMATISMES

Mais dans les deux types de sociétés qui nous occupent ici, caïdalité et féodalité, les formes des rapports sociaux ne sont pas plus proches entre elles que les formes des rapports de production. Car en beaucoup d'endroits au Maroc - pas partout cependant - la terre appartenait davantage à la communauté (représentée selon les cas par l'Etat ou par la tribu), qu'à des individus et ceci fondait des rapports de production spécifiques. Au point que certains chercheurs se demandent si le Maroc précolonial - c'est-à-dire avant 1844 (7) - ne relèverait pas du trop fameux **mode de production asiatique** (8). Au fond pourquoi pas ? Je n'ai qu'une objection, elle est de taille : avant d'affirmer une telle idée, il faut produire des définitions précises, apporter des faits vérifiés, et comparer. Je crois que l'on saute trop souvent sur la dernière idée, qui passe et que l'on veut à tout prix faire entrer le Maroc, ou n'importe quelle situation, dans une case déjà aménagée par une « science » toute faite.

Et c'est ici le moment de dénoncer ce qui justement n'est pas une attitude scientifique et qui se cache

dernière le label de la science en empruntant une phraséologie ambiguë pour livrer une marchandise intellectuelle approximative.

Loin de moi l'idée de mettre à la science un grand S, projetant l'effort de rigueur dans l'étude des faits au pinacle des activités humaines. Au fond, surtout en matière socio-politique, l'humilité est de rigueur, l'attitude scientifique est plus une exigence et un doute que la voie de certitudes. Certainement les œuvres humaines les plus considérables ont été l'effet conjugué d'illusions, d'utopies, voire d'erreurs autant que de la froide connaissance. Aussi le problème n'est-il pas là. Il est de savoir pourquoi le discours politique utilise l'adjectif **scientifique** dans sa rhétorique alors que bien souvent il ne s'agit que d'un article de dogme transporté d'une situation à une autre ? A l'heure où tant d'illusions et de mythes s'effondrent sur les sociétés qui se déconstruisent sur une base scientifique, la plus élémentaire décence serait d'abandonner cet adjectif un peu usé à cet endroit. Ce qui n'interdit pas de faire encore un effort pour réfléchir scientifiquement.

Ce qui est fallacieux, c'est cette entreprise systématique, c'est l'usurpation d'un label (scientifique) en vue de provoquer une conviction, au lieu d'invoquer tout simplement la Révélation. Plus grave encore, cette pente débouche sur « la théorie des deux sciences » (9).

Pour les dogmatiques, il n'y a que deux options : ou paraphraser et commenter Marx - au sens du **tafsir** - ou se placer dans le camp des contradicteurs et des polythéistes (on dit opportunistes) (10). Comme si l'Histoire s'était arrêtée avec lui et comme il a pu la dire. S'il revenait, il en serait tout saisi. J'irai de ce point de vue plus loin, en disant qu'il ne s'agit même pas de deux sciences, mais de deux discours idéologiques qui ne cessent d'alimenter nos préjugés et nos présupposés et dont il faut en permanence se défendre pour maintenir la tension de l'effort et du doute. Pour en finir ici avec cette hypothèque « scientifique » - et l'absurde

usage politique qui en est fait - je ne vois que deux solutions : l'une dicterait Marx contre le monopole des imposteurs, le Texte contre les Commentateurs, un peu comme Kahafi dans son « Livre Vert » oppose le Coran au Fiqh. Cela s'appelle le « Retour aux Sources », ou une « Relecture » ; et cela finit toujours dans la création d'une nouvelle secte qui se déclare avoir la Vérité et un nouveau monopole de l'interprétation. Et nous voilà repartis pour un autre dogmatisme. Nous ne sommes pas à l'abri de ces avatars.

Il y a une autre voie qui laisse les exégètes s'épuiser dans leurs jeux et la Poïce du Dogme rouler ses gros yeux et pourchasser les impies.

Cette solution est en conformité avec le développement millénaire de l'esprit scientifique ; elle reconnaît les grands penseurs, les grandes œuvres, les acquis, les théories qui font progresser les méthodes, mais aussi les faits qui destabilisent les théories. Elle n'est prisonnière d'aucun et fait son ouvrage quotidien de la connaissance à la fois empirique et théorique de son temps, se gardant à droite autant qu'à gauche.

LA FIN DE LA CONNAISSANCE

Comment ne pas parler encore ici d'un autre travers qui encombre les sciences sociales : celui d'obscurcir le jugement que l'on porte sur les idées, au moyen d'un pré-jugé que l'on porte sur la personne qui les exprime ou sur son appartenance supposée ou réelle à une nationalité, une classe, une confession voire une ethnie et une race ?

Comment acquière-t-on le droit de parler sur la société ? Et qui décide de la légitimité de discourir sur l'être social ou politique ? Si seule l'appartenance à un groupe défini fonde la qualité de l'étude de ce groupe, alors il faut que seuls les Marocains étudient le Maroc, seuls les Musulmans étudient l'Islam, mais alors aussi seuls les paysans ont le droit de dire ce qu'est la Paysannerie, les ouvriers la Classe Ouvrière, les Berbères la Berbérie, etc... Situation absurde ! Alors que l'on sait que la science n'est faite que de la prise en compte de différents points de vue, de l'aller-retour entre une distanciation et une compréhension, entre une abstraction et une observation, il faudrait maintenant être enfermé dans son groupe, sa classe, sa religion, sa culture pour

Abonnez - vous

à LAMALIF

avoir le droit d'en parler va'ablement ? L'Université justement a été créée au Moyen Age pour être universelle, c'est-à-dire pour faire parler ensemble des gens de sectes diverses des mêmes objets. Enfermer les chercheurs dans leurs groupes, leurs disciplines reviendrait à produire des théories sans

réalité et des observations sans concepts, ce serait exactement la fin de la connaissance.

Cet obscurantisme est contraire à la pratique séculaire de la science. Une des meilleures études sur l'édification de la société nord-américaine est celle

d'un Français (Tocqueville), personne n'a mieux révélé les fondements de la culture française que l'Anglais Théodore Zeldin (in « Les Passions françaises »), la Révolution soviétique a eu un éminent analyste, journaliste de surcroît : John Reed. Qui mieux qu'Edward Snow, un américain, a dé-

crit la Révolution chinoise ? De même la production scientifique coloniale au Maroc a produit le meilleur et le pire de ce que l'on peut connaître encore aujourd'hui de la société marocaine. Qui de nous ne fouille sans cesse dans cette masse considérable de documents - ce qui ne veut pas dire qu'il faille abandonner son sens critique en la consultant - et combien la reprennent et l'utilisent dans les mémoires et les thèses souvent en omettant de la citer ? Un grand nombre d'érudits musulmans consultent les thèses produites sur l'Islam par des non-musulmans comme des ouvrages majeurs qui leur donnent à réfléchir - peut-être pas pour les suivre entièrement - sur leur propre religion ?

Tout ceci n'empêche ni la critique ni la controverse, mais celles-ci s'égareront dès qu'elles quittent l'exact objet de l'argumentation pour contaminer la démonstration par le dénigrement de classe, de nation, de confession. Il faut savoir distinguer dans la masse des écrits et des études ce qui relève d'un réel effort de compréhension bienveillante ou critique, de ce qui relève d'une défense politique ou nationale. Ainsi je tiens la thèse de Robert Montagne sur « Les Berbères et le Makhzen » comme une somme considérable et très utile à la connaissance de l'Atlas - ce qui ne veut pas dire que j'en approuve toutes les lignes - et au contraire je pense que son ouvrage sur « La Révolution au Maroc » est son plus mauvais travail - ce qui ne veut pas dire qu'il soit inintéressant au contraire, il révèle les conceptions de tout un groupe social de la colonisation. Dans les deux cas il s'agit pourtant du même Robert Montagne, dans un cas, il cherchait à comprendre - quelques soient ses buts : dominer - alors que dans l'autre il cherchait seulement à défendre un parti-pris. C'est le parti-pris qui a obscurci son jugement !

Ceci ne porte aucun jugement malveillant à l'égard du discours politique qui reste sur son terrain et qui lui-même a d'autres fonctions, d'autres moyens et une autre grandeur : celui de répondre comme il le peut à l'angoisse et au désarroi des hommes, celui de défendre leurs intérêts, celui de proposer des solutions ici et maintenant, et qui ne peuvent attendre le progrès claudiquant, haché et incertain d'une réflexion scientifique, toujours menacée d'une remise en cause.

Paul PASCON
17 Novembre 1980

VISITEZ PARALLELE

- POSTERS
 - DISQUES
 - PANNEAUX MURAUX
 - NOUVELLES BANDES DESSINÉES
- " BÊTES ET MÉCHANTES "

56, Rue Galilée — Tél. 26.00.25 — Casablanca

NOTES :

- (1) Je ne prends pas la plume aujourd'hui pour répondre à des attaques déplacées et à la limite de la mauvaise foi, dans un débat plus nourri par des scélératesses, des citations tronquées et des allusions perfides, utilisant des sous-entendus dépréciatifs que par l'administration de preuves (Cf « Al Asas », n° 21-22). Il faut traiter ceci par le silence ! Je ne prends par ici non plus la défense de la position de Bruno Etienne, critiquée par Benali (in « A'-Asas » n° 23), car je ne partage pas complètement ses vues, quoique je sois d'accord sur certaines, mais surtout parce qu'il est assez grand pour le faire lui-même.
- (2) « Le Haouz de Marrakech », Rabat 1977. t.l., p. 293 et suivantes.
- (3) Le renouveau des études sur la féodalité française et européenne en ce moment montre qu'il a fallu bien du temps pour sortir des ornières où la pensée « révolutionnaire » du XIXème siècle les avaient enfoncées. J'espère bien que les chercheurs au Maroc s'affranchiront plus tôt que les Européens des préjugés et des idéologies.
- (4) « Al Asas », n° 23, pp. 27-43, nov. 1980.
- (5) « Le Haouz », ouvrage cité, t.l., pp 356-357, où je cite les seuls cas réellement sûrs que j'ai découverts. Récemment encore j'ai trouvé à Igh (Tazarwalt) un cas de dépendance quasi-serve en 1951, il s'agissait d'un israélite. (Cf. « Le commerce de la Maison d'Igh », in « Annales, Economies, Sociétés, Civilisations », numéros 3-4 Mai-Août 1980, p. 720 et n.35).
- (6) « Le Haouz... », t.l., pp. 358-359. Le plus bel exemple est celui du séquestre de Ba Hmed, idem p. 386-389.
- (7) C'est à tort que le Maroc d'avant 1912 est déclaré « pré-colonial ». En 1912, il y a déjà trois quarts de siècle que la pensée commerciale et financière capitaliste a transformé la société marocaine.
- (8) Tout de même on s'étonnera de voir qualifier un mode de production par le nom d'un continent et non par un trait spécifique qui expliquerait sa structure.
- (9) On lira dans ce sens l'excellent petit livre de Maxime Rodinson, « Fascination de l'Islam » (Maspéro 1980) comme relance du débat qu'avait admirablement ouvert Dominique Lecourt : Lyssenko, histoire réelle d'une « science prolétarienne » avec l'Avant-propos de Louis Althusser (Maspéro 1976).
- (10) Une étude comparée du discours politique des zéloteurs du Fiqh et des archéo-marxistes donnerait des rapprochements étonnants.